

# Attribution d'agrément à un organisme pour le contrôle réglementaire des appareils à vapeur et à pression de gaz

## Quelles sont les pièces demandées ?

- Une demande dûment signée, cachetée et adressée à Monsieur le Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable en précisant le nom, prénom et la qualité du signataire ;
- L'identification et l'adresse du demandeur ;
- La liste actualisée des agents proposés pour le contrôle réglementaire des appareils à pression, ainsi que leurs CV actualisés (Cf. Annexe 1) ;
- La liste du matériel de contrôle prévu, accompagnée des pièces justificatives de propriété (copies certifiées conformes des factures avec mention des références de chaque instrument de contrôle ou copie certifiée conforme de tout autre document justificatif) (Cf. Annexe 2) ;
- Un plan de formation prévisionnel desdits agents, pour la période sollicitée, accompagné d'un engagement légalisé pour son exécution de la société, dûment signés et cachetés par la société (Cf. Annexe 3) ;
- Des copies certifiées conformes :
  - des statuts de la société et de son registre de commerce,
  - de l'engagement de la société, pour se conformer aux dispositions du code du travail marocain, au titre de la période sollicitée ;
  - de l'engagement de la société, dûment cacheté et signé pour se conformer aux dispositions de la circulaire ministérielle n° 2456 du 02/12/2005, faisant ressortir que la société ainsi que les agents employés par celle-ci ne doivent pas s'impliquer directement ou indirectement dans la conception, la réalisation, la commercialisation, l'utilisation, le fonctionnement ou la maintenance des appareils susceptibles d'être soumis à leurs contrôles ;
  - des diplômes, attestations et certificats de chaque agent ;
  - des contrats de travail, conclus entre la société et ses agents, dûment signés et légalisés par les deux parties ;
  - des cartes d'identité nationale de chaque agent.

## Quels sont les services chargés de recevoir la demande ?

Service du Contrôle des Gaz et des Appareils à Pression – Division du Contrôle Technique et de la Sécurité – Direction du Contrôle et de la Prévention des Risques- Ministère de l'Énergie des Mines, et du Développement Durable.

## Quels sont les services chargés de fournir en dernier lieu la prestation demandée ?

Service du Contrôle des Gaz et des Appareils à Pression – Division du Contrôle Technique et de la Sécurité – Direction du Contrôle et de la Prévention des Risques- Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable.

## Quelles sont les taxes afférentes à la procédure ?

Néant.

## Quels sont les services administratifs chargés de la procédure ?

Service du Contrôle des Gaz et des Appareils à Pression – Division du Contrôle Technique et de la Sécurité – Direction du Contrôle et de la Prévention des Risques- Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable.

## Quelle est l'administration chargée de la procédure ?

Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable.

## Quelles sont les bases juridiques de la procédure ?

- Le Dahir du 9 kaada 1372 (22 juillet 1953) portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre ;
- Le Dahir du 18 jourmada I 1374 (12 janvier 1955) portant règlement sur les appareils à pression de gaz ;
- La circulaire n° 2456 du 02 décembre 2005 relative aux agréments des organismes chargés du contrôle réglementaire des appareils à vapeur et à pression de gaz ;
- La circulaire n° 6359 du 10 octobre 2018 du Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable relative aux obligations des bénéficiaires des agréments pour le contrôle réglementaire des appareils à vapeur à terre et à pression de gaz.



**Annexe 2 : Liste des moyens matériels**

Type de matériel	Nombre	Identification		
		Marque	Numéro de série	Justificatifs de propriété (facture, autres)
Endoscope				
Appareils à ultrason pour la recherche des défauts de soudure				
Appareils à ultrason Mesureur d'épaisseur				
Magnétoscope				
Pompe hydraulique				
Jeu de manomètres				
Produits de ressuage (Pénétrant et révélateur)				
Autre matériels				

